

Actualités en droit bancaire

Vendredi 27 septembre 2019
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Alain GOURIO

Directeur des publications de la revue Banque
Ancien directeur juridique et conformité Affaires bancaires et financières, Europe et International FBF

Avec la participation de :

Jean-Philippe DANIEL

Responsable de la Commission
Entreprise et finances
Avocat au Barreau d'Avignon
Cabinet Fortunet & Associés

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier
Droit commercial, des affaires et de la concurrence
Droit du crédit et de la consommation

Public visé :

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Objectifs : cette formation a pour objectif une mise à jour des connaissances en droit bancaires, avec un point spécifique sur le cautionnement.

Cautionnement

Jurisprudence

- Distinction d'autres garanties ; - Formation du contrat de cautionnement
- Formalisme ; - Proportionnalité ; Obligation de mise en garde ;
- Bénéfice de subrogation ; - Recours de la caution

Projet de réforme

Autres thèmes

Actualité législative

- Loi PACTE ; - Loi 20 juin 2018 et décret 1er août 2018 sur la protection des données personnelles ; - Loi 30 juillet 2018 sur la protection du secret des affaires
- Nouvelle réforme des sûretés ; - Nouvelle réforme des procédures collectives ;
- Brexit

Actualité jurisprudentielle

- Ratio de levier ; - Secret bancaire ; - Contrat de crédit (clause d'exigibilité anticipée, prêts structurés, prêts en devise...) ; - Taux négatifs ; - TEG/TAEG (décimale, 360 jours, taux de période, sanctions, prescription, projet de réforme)
- Crédit à la consommation ; - Crédit immobilier ; - Crédit-bail ; - Responsabilité du prêteur en matière de crédit ; - Garanties du crédit ; - Assurance emprunteur
- Comptes et opérations de paiement

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : Prénom :

Cabinet - Société:

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct.

Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.



EUROJURIS
FRANCE